

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1002

Artikel: Les indurations helvétiques
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine

1002

Public

DP

5 juillet 1990

Vingt-septième année

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

Les indurations helvétiques

Vraiment, ils tapent du goulot les aubergistes. L'assemblée générale de leurs délégués a fait savoir qu'ils s'opposeraient à l'Europe communautaire et, plus concrètement, à l'introduction de la TVA. Leur politique, c'est le tiroir-caisse. Il sera bientôt de devoir civique, là où l'on est client ou pilier, de faire savoir au patron, en un langage que la corporation peut comprendre, qu'il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes.

Mais cet égoïsme professionnel caractéristique n'est pas la marque d'une avidité sans borne; il révèle plutôt une des difficultés fondamentales de notre rapprochement avec l'Europe. L'élargissement de l'Europe s'est fait dans ses phases les plus récentes par l'intégration de pays économiquement plus pauvres. Il fallait donc veiller à ce que l'ouverture des frontières n'écrase pas leurs industries moins performantes ou qu'on ne transfère pas chez eux les fabrications qui exploitent une main d'œuvre bon marché.

La Suisse, c'est le cas de figure opposé. Le pays est riche, son industrie et sa place financière compétitives. Elle ne va pas certes submerger ses voisins. Depuis longtemps les marchandises et les capitaux circulent. Simplement elle n'a pas à redouter d'effets brutaux sur son propre marché intérieur. Sauf...

Il faut rappeler inlassablement que la balance du commerce et des services est pour la Suisse équilibrée sans plus. Ce serait un pays ordinaire si elle ne bénéficiait du remarquable rendement de sa fortune investie à l'étranger qui dégage, net, une dizaine de milliards. A son travail s'ajoute le revenu de son épargne nationale qui «travaille» pour elle.

La répartition de ce surplus a certainement renforcé les inégalités sociales, compte tenu de l'appel à la main-d'œuvre étrangère, saisonnière notamment. Mais il en résulte aussi une hausse générale du niveau de vie (qualité des équipements, salaires moyens, etc). Et, négativement, s'est développé un renchérissement extravagant du prix du sol, non seulement au cœur des centres urbains, mais

généralisé à l'ensemble des zones, terres agricoles comprises.

Les professions qui ne disposent que d'une faible capacité de rationalisation comme la restauration, l'hôtellerie, ou qui ont atteint les limites de l'amélioration rapide de la productivité, telle l'agriculture, subissent, en première ligne, les handicaps du haut standing national. Elles ont obtenu, jusqu'ici, toutefois, un revenu comparable à celui des autres branches économiques. L'on a fait jouer en leur faveur ou des mesures de protection exceptionnelles, voyez l'agriculture, ou des mesures fiscales favorables, voyez la restauration. Le jour où il faut envisager de travailler dans des conditions analogues à celles de l'Europe, la distorsion éclate. D'où les réflexes de défense des corporations touchées: l'agriculture, ses charges étant les mêmes, ne peut légitimement accepter de voir les prix payés à la production baisser de moitié; la restauration ou l'hôtellerie s'imaginent ne pas pouvoir supporter une charge supplémentaire de 6 ou 8 ou 10% alors que ce taux serait infiniment plus favorable que celui de ses concurrents.

La difficulté de l'intégration européenne d'un pays riche, c'est que la prospérité a entraîné, dans son mouvement général, des secteurs dopés artificiellement.

La remise en ordre sera nécessairement difficile. Le sol ne baissera pas du jour au lendemain et, si ce devait être le cas, les dégâts seraient considérables.

En réalité, la solidarité devra jouer. La longue période nécessaire aux adaptations exigera un soutien collectif, pour autant que les pouvoirs publics aient les moyens de cette politique.

Les restaurateurs sont victimes de leurs œillères s'ils croient se défendre en refusant une fiscalité indirecte. Ce dont ils ont besoin, c'est des aménagements, des plans qui les aident à être plus compétitifs. Et l'agriculture encore plus qu'eux.

Vouloir que l'on prive de vivres ceux qui devront vous venir en aide, c'est la politique de Gribouille.

AG